

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24025CCAS
Séance du 19 décembre 2024 à 18 heures 30

Ce jour'hui le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 09/12/2024

Date d'affichage
Le 09/12/2024

Date de mise en
ligne de la
délibération :
Le 27/12/2024

Présents :

Membres élus :

Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Agnès BRU, Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

Absents excusés : Alexis BRU, Françoise HURET, Michel CUPOLI,

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 octobre 2024,

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après annexé.

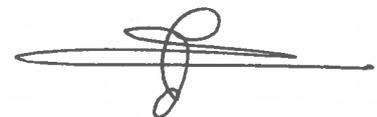
Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 19 décembre 2024

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.

Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du mardi 22 octobre 2024 à 18h30

Présents :

Membres élus : Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Christiane Foulquier, Michèle CAMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Absents excusés : Gérard POUJADE Maire Président du CCAS ? Marie Thérèse FRAYSSINET, Anne-Laure GRILLOT, Michel CUPOLI

Secrétaire : *Sophie GRIMAUD ESCORISA*

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Aides aux particuliers

a. Aides en urgence depuis le dernier conseil

20 août : bon alimentaire : 200 €

12 septembre : bon alimentaire 150 € + bon carburant 80 €

18 septembre : bon alimentaire 150 €

12 Demandes d'aide

Situation 1 : Après avoir étudié la situation difficile d'une personne seule, domiciliée dans le parc social Tarn Habitat, le conseil d'administration décide de l'aider au paiement de sa dette auprès de VEOLIA pour un montant de 128,50 €. Cette somme sera réglée directement à VEOLIA sur présentation de facture.

Situation 2 : Après avoir étudié la situation d'une personne domiciliée dans le parc social Tarn Habitat, le conseil d'administration décide de d'apporter une aide au règlement des frais d'obsèques du père décédé en juillet. La dette s'élève à 786 €. Une aide de 400 € sera directement versée aux pompes funèbres.

Situation 3 : 2 familles dans l'attente de la livraison de leur logement social prévue à l'origine en juillet 2024, sont domiciliées à l'heure actuelle sur la commune d'Albi. Pour cette raison leurs enfants ont été inscrits dès la rentrée scolaire à l'école du Séquestre et le tarif cantine à 1 € aurait pu leur être appliqué. Les travaux ayant pris du retard, ces familles se retrouvent considérées, au niveau de la facturation, hors commune. Le tarif à 1 € ne peut donc pas leur être appliqué. Afin de ne pas les pénaliser le CCAS décide de verser aux familles le surplus facturé au-delà de 1 € par repas.

18 Repas de Noel des seniors

a. Choix du traiteur

Après avoir consulté les devis pour le repas de Noel du 14 décembre, le conseil décide de passer commande auprès du traiteur VIAULE pour sa proposition de prestation à 31 € par personne.

b. Tarif du repas pour les accompagnants

Le conseil décide : de la gratuité pour les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus, d'un tarif à 31 € pour les conjoints et accompagnants de la commune de moins de 65 ans et 34 € pour les accompagnants résidant hors commune

c. Choix de l'animation

L'association Vita Détente animera gracieusement l'après-midi suivant le repas.

d. Colis de Noel pour les seniors ne pouvant pas se déplacer

Les membres du CCAS rendront visite aux personnes isolées ou dans l'incapacité de se déplacer, il leur sera offert un colis de Noel d'une valeur comprise entre 16 et 20 € contenant des produits de toilette de la pharmacie du Séquestre

19 Questions diverses

a. Navette seniors

Le CCAS propose d'accompagner les personnes sans moyen de locomotion pour se rendre au cimetière à l'occasion de la toussaint. Un article est paru sur le journal municipal.

b. Point d'étape sur l'aide au transport

Au 1^{er} janvier 2024 le réseau de transport urbain LIBEA a mis en place un abonnement avec de nouveaux tarifs. Par délibération en séance du 15 février 2024 le CCAS a décidé d'apporter une aide à hauteur de 50 % pour les jeunes de moins de 25 ans, les seniors de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap sous conditions. A ce jour 19 personnes ont bénéficié de l'aide qui représente un montant de 855 €.

c. Point sur le projet solidarité intergénérationnelle avec Unis-Cité

Les jeunes volontaires interviendront à compter du 15 novembre. Ils animeront des séances de cinéma pour les seniors (2 séances en intergénérationnel avec le centre de loisirs), ils proposeront des visites aux seniors isolés et aide aux aidants de personnes en situation de handicap. Des permanences d'aide au numérique sont envisagées.

d. Reconnaissance de l'engagement associatif

Deux membres du CCAS vont recevoir la médaille de bronze en Préfecture, le maire et le conseil d'administration leur exprime leur gratitude.

Michelle Caramel : dossier présenté par le CCAS pour son engagement auprès de l'ADMR

Marie Thérèse Frayssinet : dossier présenté par l'association Espace Jeunesse

La séance est levée à 19h35

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA